



**CGAAER**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DES ESPACES RURAUX

## Equipements électriques et de communication : Quels impacts sur l'élevage ?

L'impact des installations électriques collectives (lignes à haute tension, éoliennes, antennes relais, etc) n'est pas démontré scientifiquement sur les activités d'élevage. Pour autant, les troubles rapportés par certains éleveurs renvoient à la nécessité de conduire des recherches pour **confirmer ou réfuter** l'existence de ce phénomène.



Le ministère en charge de l'agriculture a donc confié au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des espaces Ruraux la réalisation d'une enquête ayant pour objet de tenter d'identifier, si elles existent, des corrélations entre des difficultés qui pourraient être observées en élevage et la présence d'antennes relai téléphoniques, d'installations électriques ou d'éoliennes, qui pourraient suggérer des relations de cause à effet. **Nous avons donc besoin de vous et vous sollicitons pour participer à cette enquête.**

**Cette enquête est nationale et anonyme.** Elle ne concerne que des exploitations situées à moins de 2 km d'antennes téléphoniques, de certaines installations électriques (ligne à haute tension ou très haute tension, transformateur électrique, parc photovoltaïque) ou d'éoliennes.

**Plus le taux de réponses sera élevé, plus nous serons en capacité de déterminer si l'implantation de ces équipements est susceptible ou non d'engendrer des perturbations sur l'activité d'élevage.**

En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter votre chambre d'agriculture.

**Voir l'enquête :** <http://enquetes.ac-sg.agriculture.gouv.fr/index.php/724394?lang=fr>

*Mode d'emploi : si en cliquant sur le lien, l'ouverture du logiciel de l'enquête ne exécute pas, sélectionnez et copiez le lien pour le coller dans le navigateur. Si possible, choisissez les navigateurs Chrome ou Edge et évitez Firefox.*